

# LA COMMANDE PUBLIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

*Avec vous pour simplifier  
les démarches de nos publics*



# ÉDITORIAL



Outil de mise en œuvre de l'action publique départementale, la commande publique est aussi un levier à l'économie réunionnaise. Chaque année, près de 150 millions d'euros sont ainsi consacrés par le Conseil départemental à ce nécessaire investissement, dont une grande partie bénéficie au secteur du BTP, fortement impacté par la crise sanitaire actuelle, mais également aux TPE PME à travers la mise en application du SBA (Stratégie du Bon Achat).

Cette nouvelle mandature sera marquée par une continuité assidue quant aux investissements départementaux à travers la commande publique. Ces investissements seront même amplifiés grâce notamment à un doublement du budget consacré à l'amélioration de l'habitat, passant de 10 millions d'euros annuel à 20 millions d'euros, ce qui bénéficiera à davantage d'artisans.

La commande publique départementale s'adapte par ailleurs au contexte, marqué par la hausse considérable des coûts du fret et des prix des matières premières. Nous privilégions ainsi le choix de faire preuve d'agilité et de souplesse en n'appliquant pas des pénalités en cas de retard dans l'exécution des marchés pour cause d'allongement des délais d'approvisionnement, conséquence de la crise sanitaire. Concernant les marchés à venir, nous favoriserons des clauses de variation des prix qui tiendront compte des surcoûts éventuels engendrés par des difficultés d'acheminement et d'approvisionnement des entreprises attributaires.

Le développement local passe indiscutablement par la bonne santé financière de nos entreprises et un effort de visibilité sur les investissements d'avenir. Porté par cette double ambition, le Département va mener une politique soutenue de commande publique, avec, et surtout, pour tous les opérateurs économiques du territoire.

**Cyrille Melchior, Président du Conseil départemental**

# SOMMAIRE



**5**

Comment accéder  
aux marchés publics  
départementaux ?



**6**

La dématérialisation en 6  
questions



**7**

Répondre aux marchés  
du Département, c'est  
simple !



**10**

Remporter les marchés du  
Département



# COMMENT ACCÉDER AUX MARCHÉS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX

C'est simple !

- Pour les montants inférieurs à 40 000 €, faites-vous connaître à cette adresse : [marchespublics@cg974.fr](mailto:marchespublics@cg974.fr)
- Les marchés dont le montant est supérieur à 40 000 € sont accessibles :
  - dans les journaux locaux JIR et Quotidien
  - sur Internet : <http://marchespublics.cg974.fr>

Vous avez la possibilité :

- d'être alerté du lancement d'un marché vous concernant ;
- de consulter des avis ;
- de télécharger les dossiers de marchés publics ;
- de remettre des offres de manière dématérialisée ;
- d'interroger les services départementaux.

La dématérialisation est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

## La commande publique départementale EN QUELQUES CHIFFRES

- 153 millions d'euros de commande publique en 2021
- 96 millions d'euros d'achats dans le secteur du BTP en 2021
- 1 536 fournisseurs en services, fournitures et travaux et 141 millions d'euros (92 %) réalisés avec des entreprises locales en 2021
- 21 millions d'euros de soutien aux communes en 2021
- 21 millions d'euros en 2021 consacrés au dispositif d'Amélioration de l'habitat

## UNE CONSULTATION : ÉTAPE PAR ÉTAPE

1

### Appel à candidatures

L'administration envoie l'avis de publicité aux journaux officiels et met en ligne tous les documents du marché. L'entreprise qui s'est inscrite sur Internet reçoit un mail d'alerte.

2

### Consultation de l'appel par les entreprises

Les entreprises intéressées par le marché consultent et téléchargent les documents

3

### Soumission des entreprises

Les entreprises déposent leur offre sur Internet.

4

### Examen et attribution

L'administration examine les candidatures et les offres, et attribue les marchés.



# LA DÉMATÉRIALISATION

## EN 6 QUESTIONS

Rendez-vous sur notre site des marchés (AWS), c'est gratuit !

### Pourquoi et comment s'inscrire sur AWS-Fournisseur ?

Cette inscription vous permet d'obtenir des codes d'accès afin de télécharger les Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), de correspondre avec les acheteurs et de déposer vos offres par voie dématérialisée.

Vous pouvez créer des alertes pour être informé de la publication des appels d'offres.

Pour bien paramétrer votre profil de veille, consultez le mode d'emploi en ligne sur votre espace fournisseur, dans la rubrique : Outils/Tutoriels.

### Comment retirer un DCE ?

Les règlements de consultation et les DCE sont téléchargeables gratuitement. Les fournisseurs inscrits sont automatiquement informés des changements apportés aux dossiers téléchargés en cours de procédure.

<http://www.aws-entreprises.com/inscription>

ENTREPRISES | FORMATIONS | CMP 2006 | SUPPORT | PRATIQUE

ENTREPRISE  
Identifiant:  
Mot de passe : [ok]

ALERTE & DCE  
Alerte gratuite sur les publications, et retraits de DCE  
Donnez votre Email et sites "inscription" :  
[Inscription]

Restitution de votre mot de passe

**OUVERTURE ESPACE ENTREPRISE (gratuit) - Etape 1**

**Veille automatique, retrait de dossier, dépôt d'offre, dépôt d'attestations...**

Au terme de cette inscription vous disposerez de codes personnels qui vous permettront de retirer des dossiers de consultation (DCE), et de déposer des offres par voie dématérialisée. Vous pourrez également correspondre avec les acheteurs, avec une traçabilité de vos demandes et la réception des réponses, et à celles de tous les candidats intéressés par cette affaire.

1 - Votre identifiant sera votre Email. (Tel que vous le saisissez ci-dessous)  
2 - Votre mot de passe sera défini par AWS. (Une fois inscrit vous pourrez demander l'attribution d'un nouveau mot de passe, mais vous ne pourrez pas le définir vous mêmes pour des raisons de sécurité.)

Ces codes seront toujours les mêmes pour tous les acheteurs utilisant la solution AWS-Achat.

LES MARCHES | FOURNISSEURS | LE DEPARTEMENT | PRATIQUE

LE CD 974

Accès à votre compte

**Editorial du Président**

Ce site a été paramétré pour simplifier la réponse des entreprises aux marchés du Département. Sur ce site, vous pouvez consulter tous nos avis de marchés, télécharger les DCE, remettre une offre électronique. Le dossier de candidature est simplifié : seul l'attributaire aura à remettre un dossier complet. Aucune signature électronique n'est imposée. Inscrivez-vous à l'alerte gratuite par courriel pour recevoir un mail automatique à chaque publication.

Bonne participation

Cynile MELCHIOR  
Président du Conseil Départemental

< Retour | Recherche avancée

Inscription

**Votre recherche trouve 14 avis.**

<http://marchespublics.cg974.fr>

### Comment poser vos questions et suivre vos réponses ?

Les questions posées par le canal « correspondre avec l'acheteur » nous sont directement transmises et vous pouvez retrouver vos messages et les réponses sur votre espace fournisseur.

### Comment signer vos documents ?

La signature n'est pas obligatoire, mais reste autorisée. Un mode d'emploi en ligne est à votre disposition.

### Comment déposer un pli dématérialisé ?

Le dépôt dématérialisé a été simplifié au maximum pour vous, mais n'attendez pas la dernière minute !

### Vous rencontrez un souci technique ?

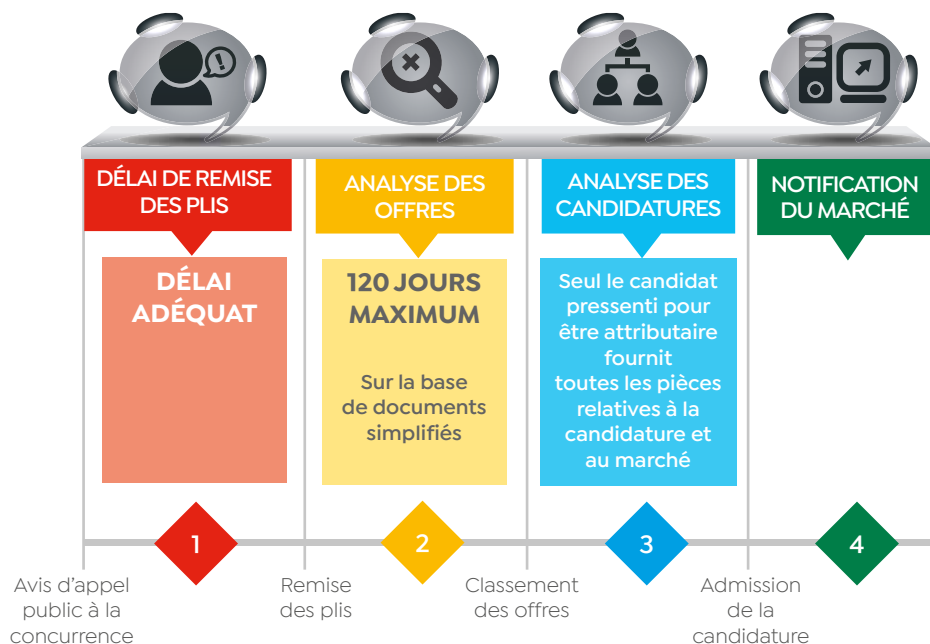
L'assistance technique est joignable :

- par téléphone : 04 80 04 12 60
- en ligne : [support-entreprises@aws-france.com](mailto:support-entreprises@aws-france.com)



# RÉPONDRE AUX MARCHÉS DU DÉPARTEMENT, C'EST SIMPLE !

## UNE PROCÉDURE FAVORABLE AUX ENTREPRISES



## LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Le Département simplifie l'acte de candidature à ses marchés publics :

- pas de formalisme excessif ;
- le nombre de pièces exigées est limité ;
- une information n'est demandée qu'une fois.

## UN ACTE DE CANDIDATURE SIMPLIFIÉ

**DÉPARTEMENT DE LA Réunion**  
14, rue de la République 97400

**DR 01**    **DECLARATION SUR L'HONNEUR**  
Valant acte de candidature

Objet de la consultation : \_\_\_\_\_

Lot(s) soumis(s) : \_\_\_\_\_

**Candidat seul**

Dénomination Sociale \*    Nom et Prénom du représentant \*

Adresse postale    téléphone

Mail \*    télécopie

N°SIRET \*    Les champs avec astérisques (\*) doivent obligatoirement être renseignés

**Candidat en groupement**

**1<sup>er</sup> cotraitant mandataire**

Dénomination Sociale \*    Nom et Prénom du représentant \*

Adresse postale    téléphone

Mail \*    télécopie

N°SIRET \*    télécopie

**2<sup>e</sup> cotraitant**

Dénomination Sociale \*    Nom et Prénom du représentant \*

Adresse postale    téléphone

Mail \*    télécopie

N°SIRET \*    télécopie

**3<sup>e</sup> cotraitant**

Dénomination Sociale \*    Nom et Prénom du représentant \*

Adresse postale    téléphone

Mail \*    télécopie

N°SIRET \*    télécopie

**4<sup>e</sup> cotraitant**

Dénomination Sociale \*    Nom et Prénom du représentant \*

Adresse postale    téléphone

Mail \*    télécopie

N°SIRET \*    télécopie

**Sous-traitant**

Dénomination Sociale \*    Nom et Prénom du représentant \*

Sous-traitant de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse postale    téléphone

Mail \*    télécopie

Les seuls éléments que le candidat doit renseigner.









# REMPORTER LES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT

## VOUS AVEZ TOUTES VOS CHANCES !

Pour faciliter et ouvrir largement l'accès à sa commande publique, le Département :

- **affine ses différents** lots au sein de ses marchés. Les lots sont faits à la fois sur la base technique et géographique.

Ex : marchés de transport des élèves handicapés : 92 lots  
travaux de maintenance des bâtiments départementaux : 48 lots  
travaux de réhabilitation des collèges : 16 lots  
services de géomètres et bornages : 8 lots  
formations en bureautique : 10 lots

- **limite systématiquement** le nombre de lots pouvant être attribués à une même entreprise

- attribue les marchés selon plusieurs critères :

- la valeur technique ;
- l'environnement ;
- la qualité.

Le prix n'est pas le seul critère de jugement de l'offre.

- **détecte systématiquement** les offres anormalement basses et les élimine le cas échéant. En 2021 : 28 offres rejetées.

## L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PAIEMENT DEPUIS 2019

- Un **régime d'avance** favorable aux entreprises :
  - un taux d'avance de **30 %** pour tous les marchés ;
  - avec une partie **sans garantie** pouvant atteindre 60 000 €.
- Une diminution des retenues de garanties :
  - le taux applicable passe de 5 % à 3 %.
- Un engagement pour un paiement rapide.

En 2021, le Département a payé en 22,6 jours.







## **INFORMATIONS**

### **Direction de la Commande publique**

Département de La Réunion  
31, rue de Paris  
97488 Saint-Denis Cedex

Tél. 02 62 58 66 70 • Fax 02 62 58 66 89  
Mail : [marchespublics@cg974.fr](mailto:marchespublics@cg974.fr)